



République Algérienne Démocratique et Populaire
الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

Ministère de l'Enseignement Supérieur
et de la Recherche Scientifique

Université Batna 2

Faculté des Lettres et des Langues Etrangères

Conseil Scientifique de la Faculté



وزارة التعليم العالي والبحث العلمي

جامعة باتنة 2

الأجنبية الآداب واللغات كلية

المجلس العلمي للكلية

PV N°1 /LLE/04.11.2020

Procès-Verbal du Conseil Scientifique de la Faculté LLE

L'an Deux Mil vingt et le Mercredi Quatre du Mois de Novembre à Dix Heures s'est tenue une réunion des membres du Conseil Scientifique de la Faculté des Lettres et des Langues Etrangères de l'Université Batna 2.

Etaients présents :

Pr. Bahloul Amel	Présidente
Pr. Ghouar Amor	Doyen
Dr. Bendiha Djamel	Vice doyen Pédagogie
Dr Guerza Radia	Vice Doyenne Post-Graduation
Dr. Meguellati Riadh	Chef de Département Anglais
Dr. Belkacem Mohamed Amine	Chef de Département Français
Pr. Aboubou Hachemi	Président du CSD Anglais
Dr. Kahlat Messaoud	Président du CSD Français
Pr. Nedjai Med Salah	Représentant des Enseignants
Pr. Khadraoui Said	Chef de Laboratoire
Dr. Messaoudene Karim	Représentant des Enseignants
Dr. Boudjir Ilhem	Représentante des Enseignants
Melle Zidani Soraya	Représentante des Enseignants



La séance a été ouverte par un mot de bienvenue du Président du CSF qui a remercié les membres présents d'avoir répondu à l'invitation. La réunion a débuté à 10 heures avec pour ordre du jour les points suivants :

- I. Règlement Intérieur du CSF
- II. Critères de recevabilité et d'étude des polycopiés de cours
- III. Désignation du secrétaire de séance du CSF
- IV. Titularisations / Passages de grade
- V. Post-graduation
- VI. Habilitation Universitaire
- VII. Expertise de polycopiés de cours
- VIII. Projet PRFU
- IX. Proposition de webinaires
- X. Divers

- I. Le CSF a validé le règlement intérieur du CSF comme suit :
(Voir Annexe 1)
- II. Le CSF a fixé les critères de recevabilité et d'étude des polycopiés de cours comme suit :
(Voir Annexe 2)
- III. Le CSF a désigné Pr. Khadraoui Said comme secrétaire de séance pour la rédaction des minutes et le report sur registre.

Département de Français

I. POST-GRADUATION

Selon la correspondance du VDPG datée du 16 octobre 2020, où il a été demandé au Comité de procéder à la :

1. Proposition du même jury de : Djefalli Mayssa et Khedri Ibtissem
2. Recomposition du jury de : Badi Kenza et Gaoudi Fella

Le conseil scientifique a procédé à la validation de ces deux cas.



1. REPROPOSITION DES JURYS

Le conseil scientifique a procédé à la re proposition des jurys suivants :

DJEFFALI MAYSSA

Titre : Approche descriptive pour une didactique des collocations en FLE

Jury :

Pr ABDELHAMID SAMIR	PRESIDENT	UNIVERSITE BATNA 2
Pr MANAA GAOUAOU	RAPPORTEUR	C.U.DE BARIKA
Pr DAKHIA ABDELOUAHAB	EXAMINATEUR	UNIVERSITE BISKRA
Dr BOUTAMINE LEILA	EXAMINATEUR	UNIVERSITE BATNA 2
Dr BOUDJIR ILHEM	EXAMINATEUR	UNIVERSITE BATNA 2

Publication : Article

Auteurs: DjeffaliMaïssa et ManaaGaouaou

Titre: Approche dynamique de l'exploitation des vidéoclips français en classe de FLE

Revue : آفاق Université de Djelfa N° 13- septembre 2018

ISSN: 2507-7228

KHEDRI IBTISSEM

En date du 25/10/2018, le comité scientifique a approuvé l'ajustement du titre de thèse de doctorat LMD de la susnommée :

Ancien titre:

Professionnalisation de la formation continue des enseignants à travers l'approche interculturelle et l'interaction de TICE. Cas des enseignants du secondaire.

Nouveau titre:

Professionnalisation de la formation continue des enseignants de français à travers l'approche par les compétences. Cas des enseignants du secondaire-Batna.

Malheureusement en date du 20/10/2019 lors de la réunion du CSD pour la proposition du jury de soutenance de la doctorante, une erreur a glissé par inadvertance dans la transcription du titre ajusté (FLE au lieu de français et secondaire a été déplacé)

Le conseil scientifique retient le titre suivant :

Professionnalisation de la formation continue des enseignants de français à travers l'approche par les compétences. Cas des enseignants du secondaire-Batna.

Le CSFrepropose le jury de la doctorante KHEDRI Ibtissem :



Titre : Professionnalisation de la formation continue des enseignants de Français à travers l'approche par les compétences. Cas des enseignants du secondaire-Batna

Jury :

Pr ABDELHAMID SAMIR	PRESIDENT	UNIVERSITE BATNA 2
Pr MANAA GAOUAOU	RAPPORTEUR	C.U.DE BARIKA
Pr DAKHIA ABDELOUAHAB	EXAMINATEUR	UNIVERSITE BISKRA
Dr BOUDJIR ILHEM	EXAMINATEUR	UNIVERSITE BATNA 2

Publication : Article

Auteurs: Khedri Ibtissem

Titre: Représentations et application de la pédagogie du projet par les enseignants du FLE au secondaire

Revue : Revue algérienne de sécurité et du développement Université Batna 1- N° 9 du 16 janvier 2020

ISSN: 2170-1903/4856-2011

2. RECOMPOSITION DES JURYS

Le conseil scientifique a procédé à la recomposition des jurys suivants :

BADI KENZA

Titre : Pour une approche ludique en classe de FLE : étude du développement de la créativité par le biais d'activités ludiques dans un processus d'enseignement/apprentissage du français (LE/LS) dans le sud algérien

Jury :

Dr BOUDJIR ILHEM	PRESIDENT	UNIVERSITE BATNA 2
Pr MANAA GAOUAOU	RAPPORTEUR	C.U.DE BARIKA
Pr MICHEL SANTACROCE	Co-RAPPORTEUR	UNIVERSITE AIX-MARSEILLE
Dr FAID SALAH	EXAMINATEUR	UNIVERSITE M'SILA
Dr HADJARAB SORAYA	EXAMINATEUR	UNIVERSITE BATNA 2
Dr HADDADI RADHIA	EXAMINATEUR	UNIVERSITE BATNA 2

Publication : Article

Auteurs: BADI Kenza & MANAA Gaouaou

Titre: Statut et représentations du français (LE/LS) dans le Souf. Cas des apprenants de 1ere année LMD département de français, université d'El-Oued

Revue : مجلة الأثر - Université Kasdi Merbah - Ouargla

ISSN: 1112-3672



GAOUDI FELLA

Titre : Pour une étude sémio-linguistique des panneaux routiers et leur impact sur les conducteurs

Jury :

Pr DAKHIA ABDELOUAHAB	PRESIDENT	UNIVERSITE BISKRA
Pr ABDELHAMID SAMIR	RAPPORTEUR	UNIVERSITE BATNA 2
Pr KHARCHI LAKHDAR	EXAMINATEUR	UNIVERSITE M'SILA
Dr BOUDJIR ILHEM	EXAMINATEUR	UNIVERSITE BATNA 2
Dr HADDADI RADHIA	EXAMINATEUR	UNIVERSITE BATNA 2
Dr FAID SALAH	EXAMINATEUR	UNIVERSITE M'SILA

Publication : Article

Auteurs: Gaoudi Fella

Titre : Panneaux routiers étude sémio-linguistique dans une perspective pragmatique

Revue : Annales des lettres et des langues N°12 septembre 2018

ISSN: 2335-1969

3. COMPOSITION DU JURY DE BOURAS DALILA

Titre : Analyse contrastive de l'énonciation humoristique. Le cas de Walter dans « Belge et méchant », Fellag dans « Djudjurassique bled » et Kavanagh dans « Antony Kavanagh fait son coming out »

Jury :

Dr BOUTAMINE LEILA	PRESIDENT	UNIVERSITE BATNA 2
Pr MANAA GAOUAOU	RAPPORTEUR	C.U.DE BARIKA
Pr DAKHIA ABDELOUAHAB	EXAMINATEUR	UNIVERSITE BISKRA
Dr AMMOUDEN M'HAND	EXAMINATEUR	UNIVERSITE A. MIRA BEJAIA
Dr HADDADI RADHIA	EXAMINATEUR	UNIVERSITE BATNA 2
Dr BOUDJIR ILHEM	EXAMINATEUR	UNIVERSITE BATNA 2

Publication : Article

Auteurs: Bouras Dalila

Titre : Le double jeu énonciatif de l'humour comme jonction entre mélancolie et euphorie : le cas de Walter, Fellag et Kavanagh

Revue Revue des Sciences sociales Université Sétif 2 N° 25 – Décembre 2017

ISSN: 1112-4776



4. DESISTEMENTS DE DIRECTION

Le conseil scientifique a validé les désistements de direction suivants :

- **Dr Samira Boubakour a présenté un désistement de la direction de :**

Doctorante : Foughali Lilia

Titre : La thématique de la quête dans la littérature algérienne d'expression française des années 2000

Le motif du désistement : taux d'avancement insuffisant

- **Dr Amina Meziani a présenté un désistement de la direction de :**

Doctorante : Embarki Assia

Titre : Perspective sociodidactique dans l'enseignement du FLE : Contextes, représentations et pratiques

Le motif du désistement : taux d'avancement insuffisant

- **Cas des désistements du Pr Samir Abdelhamid**

Compte tenu du départ du Pr Samir Abdelhamid en retraite et au vu de son courriel envoyé aux doctorants qu'il dirige leur annonçant son désistement et à l'administration pour prendre les dispositions nécessaires.

Le conseil scientifique a pris acte de cette correspondance et a décidé de reporter l'étude de ce dossier à la future réunion - vu que seulement 7 doctorants sur 34 ont engagé la procédure - pour accorder plus de temps aux retardataires. Passé le délai qui sera fixé ultérieurement par l'administration, les doctorants concernés assumeront toutes les conséquences administratives.

5. REAJUSTEMENT DE TITRE DE THESE DE DOCTORAT

Doctorant : Bechmar Kheireddine

Ancien titre : La configuration d'une épistémè. Analyse des critiques et des polémiques autour du discours de Tariq Ramadan

Nouveau titre : La configuration de l'interdiscours polémique.

Suite à cette demande, le conseil scientifique donne un avis favorable au réajustement du titre.

6. INSCRIPTION EN DOCTORAT SCIENCES

Le conseil scientifique a validé l'inscription (D1) en doctorat Sciences de **L'étudiante :**

Benyoussef Sana



Titre : L'alternance codique dans les pratiques langagières des universitaires : Cas des étudiants de la 3^{ème} année, département des langues étrangères. Université Mouhamed El Bachir El Ibrahimi

Directeur de thèse : Dr Leila Boutamine

Option : Sciences du langage

7. CAS EMBARKI ASSIA

Le dossier de la 3^{ème} réinscription de Mme Embarki Assia a connu un retard dû à la situation pandémique. Cette situation sanitaire a empêché la doctorante de prendre attache, dans les délais, avec sa directrice de recherche qui était en mise en disponibilité et demeurant à Alger. En raison de ces éléments, le CSF sollicite le VRPG de régulariser la situation de la doctorante.

II. HABILITATION DU DOSSIER DE LOUCIF BADREDDINE

Le conseil scientifique a validé les expertises favorables des docteurs Leila Boutamine, Amel Maafa et Djamel Bendiha du dossier d'habilitation du susnommé qui sera transmis au VRPG.

III. EXPERTISE DE POLYCOPIES DE COURS

1. ERRIME KHADRAOUI

Le conseil scientifique a réceptionné les avis favorables de l'expertise de Dr Nadjiba Abdessem et de Dr Mohamed Amine Belkacem pour le cours de : **Technologie de l'information et de la communication – Master 1**

2. LEILA BOUTAMINE

Le conseil scientifique a réceptionné les avis favorables de l'expertise Pr. Said Khadraoui et de Dr. Samira Boubakour pour les cours de :

1. Ethique et déontologie – Master 1

2. Sciences Humaines et Sociales – 1^{ère} année Licence

3. ZEMOURA SIHAM

Le conseil scientifique a réceptionné les avis favorables de l'expertise de Dr. Radhia Haddadi et de Dr. Soraya Hadjarab pour le cours de : **Compréhension et Expressions Orales – 1^{ère} Licence**



4. BELKACEM MOHAMED AMINE

Le conseil scientifique a réceptionné les avis favorables de l'expertise de Dr. Errime Khadraoui et de Dr. Amira Khadouja Amrani pour les cours de :

1. **Théories et démarches en didactique – Master 1**
2. **Didactique de l'écrit – Master 2 – Option : Didactique**

5. BENDIHA DJAMEL

Après étude du polycopié du cours, le CSF a désigné les experts suivants :

1. Pr Said Khadraoui
2. Dr Mohamed Amine Balkacem

Pour expertiser le cours de : **Grammaire - 1^{ère} année Licence**

IV. PROJETS PRFU

1. Le conseil scientifique a émis un avis favorable au projet PRFU proposé par : Dr Nadjiba Abdessemed et intitulé :

Scratch comme outil d'évaluation pédagogique en ligne dans les universités algériennes

2. Le conseil scientifique a validé le canevas de bilan mi-parcours du projet PRFU intitulé : **Formation des enseignants de FLE en Algérie : de l'analyse des besoins à l'élaboration d'un référentiel professionnel authentique**

Responsable : Dr Errime Khadraoui

V. PROPOSITION DE WEBINAIRES

Le conseil scientifique a émis un avis favorable à l'organisation des webinaires suivants :

1. **L'interculturel dans la formation des enseignants des langues étrangères : le réussir professoral, l'extrême exigence d'un monde pluriel.**

1. **Responsables** : Dr Mohamed Amine Belkacem et Dr Errime Khadraoui

2. **Date** : Décembre 2020



2. L'approche par compétences à l'université (algérienne) : réalités(s) éducative(s) et pratiques enseignantes.

1. **Responsables** : Dr Mohamed Amine Belkacem et Dr Errime Khadraoui
2. **Date** : Avril 2021

3. L'évaluation en classe de FLE en Algérie : Pratiques et perspectives.

1. **Responsables** : Dr Errime Khadraoui et Mme Assia Laidoudi
2. **Date** : Février 2021

Département d'Anglais

I. Passage de grade de MAB à MAA

Le conseil scientifique a validé les demandes de passage du grade MAB au grade MAA des enseignants suivants :

- Rouabah Nora
- Saighi Nora
- Bousaad Fahima

II. Titularisation

Le conseil scientifique a validé les demandes de titularisation des enseignants MAB suivants :

- Saidouni Khaoula
- Nedjai Djelloul
- Bouderbala Asma

III. Proposition de jury d'habilitation

1- Après étude du dossier d'habilitation universitaire présenté par Dr. Haddaoui Soumia, le conseil scientifique estime que la candidate a présenté un dossier scientifiquement riche et consistant, et a validé la proposition de jury d'experts pour l'évaluer. Le jury comprend :

- 1- Pr. Bahloul Amel ----- U. Batna2
- 2- Dr. Guerza Radia ----- U. Batna2
- 3- Dr. Hoadjli Ahmed Chaouki ----- U. Biskra



2- Cas du recours de Dr. Hadjira Cherif

Le conseil scientifique a reçu le recours de Dr. Hadjira Cherif demandant le remplacement d'un membre de jury d'experts. En raison du non envoi du rapport du troisième expert, Pr. Nedjai Med Salah, qui déclare n'avoir rien reçu de manière officielle de la part de l'administration sur ce cas précis, et considérant que les délais sont dépassés, le conseil scientifique valide la décision du CSD de proposer un nouveau jury d'habilitation comme suit :

Ancien jury:

Pr. Keskes Said ----- U. Setif
Pr. Hamada Hacene ----- ENS Constantine
Pr Nedjai Med Salah ----- U. Batna2

Nouveau jury :

Pr. Ghouar Amor ----- U. Batna2
Pr. Aboubou Hachemi ----- U. Batna2
Dr. Touati Mourad ----- U. M'sila

IV. Recomposition de jury de soutenance

En raison du retard dans la remise des rapports d'expertise des membres de jury de soutenance de la thèse de doctorat science de Melle Zidani Soraya, dépassant les délais réglementaires, le conseil scientifique a validé le nouveau jury proposé par le CSD .

Ancien jury

1-Pr.Nedjai Med Salah PrésidentU.Batna2
2-Pr.Bahloul AmelEncadreur.....U.Batna2
3-Dr.Hellalet SouhilaExamineurU.Batna2
4-Pr.Hamada HaceneExamineurENS. Constantine
5-Dr.Chelli SalihaExamineurU.Biskra
6-Dr.Houajli Med Chaouki..... ExamineurU.Biskra

Nouveau Jury:

1-Pr.Aboubou HashmiPrésidentU.Batna2
2-Pr.Bahloul AmelEncadreur.....U.Batna2
3-Pr.Kaaouache Salah.....ExamineurU Constantine1.
4-Dr. Mehiri RamdhaneExamineur.....U.Biskra



V. Projet de recherche et photocopiés

V-1- Projet de recherche

1- Cas du recours de Dr Djafri Leila

Le conseil scientifique a reçu le recours de Dr. Djafri Leila concernant l'avis du CSD vis à vis du projet (PRFU) intitulé « *Enhancing Students' Motivation to Learn English through E-Teaching* ». Le projet n'étant pas domicilié dans un laboratoire, a été examiné par le CSF qui estime qu'il ne répond pas aux critères de recevabilité cités dans la circulaire N°2 du 20.02.2018 du MESRS relative à la procédure de recevabilité et de gestion des PRFU, notamment les critères 1-a et 1-b et valide les remarques et la décision du CSD à ce propos.

V-2- Photocopiés

1- Cas du recours de Dr. Lebbal Farida

Le conseil scientifique a reçu le recours de Dr. Lebbal Farida concernant la décision du CSD à propos du photocopié intitulé "Literature of the Language", et conformément aux :

- Règlement Intérieur du Conseil Scientifique de la Faculté des Lettres et des Langues Etrangères (Annexe 1)
- Critères de Recevabilité et d'étude des Photocopiés Pédagogiques (Annexe 2)

Le CSF rappelle que le comité scientifique du département est habilité en premier lieu à donner un avis sur l'importance, le contenu et la forme du photocopié avant la désignation des experts (si nécessaire). De ce fait, le conseil scientifique valide la décision du CSD à ce propos.

2- Cas du recours de Dr. Souhali Hichem

Le conseil scientifique a reçu le recours de Dr. Souhali Hichem contestant la décision du CSD à propos du photocopié intitulé "Lectures in Literary Texts' Studies Semester 2" et conformément aux :

- Règlement Intérieur du Conseil Scientifique de la Faculté des Lettres et des Langues Etrangères (Annexe 1)
- Critères de Recevabilité et d'étude des Photocopiés Pédagogiques (Annexe 2)

Le CSF rappelle que le comité scientifique du département est habilité en premier lieu à donner un avis sur l'importance, le contenu et la forme du photocopié avant la désignation des experts (si nécessaire). De ce fait, le conseil scientifique valide la décision du CSD à ce propos.



3- Cas du recours de Dr. Tobbi Saida

Après la levée des réserves émises par le CSD, le conseil scientifique considère que le photocopie de Dr. Tobbi Saida intitulé « Written Expression for First Year Students » répond aux exigences requises, et valide son envoi pour expertise.

4- Cas du photocopie de Dr. Malek BENLAHCENE

Après examen du photocopie de Dr. Malek Benlahcene intitulé "A Handout for Academic Writing and LC Master Students LMD", le conseil scientifique valide la recommandation du CSD concernant le titre, et désigne deux experts pour l'évaluation.

- **Titre exigé : « Elements in English Writing for academic purposes: A handout for Language and Culture Master Students »**

5- Cas du photocopie de Dr. Bentayeb Noureddine

Après examen du photocopie de Dr Bentayed Noureddine intitulé "Handout in Testing and Evaluation", le conseil scientifique considère que le cours est bien structuré et scientifiquement riche ; et donc valide son envoi pour expertise.

6- Cas du photocopie de Dr.Ghodbane Nacira:

Après examen du photocopie de Dr. Ghodbane Nacira intitulé "Research Methodology Theory and Practice", le CSF considère qu'il est scientifiquement riche et valide la recommandation du CSD à propos du titre pour l'envoi aux experts.

- **Titre exigé : « Aspects in Research Methodology Theory and Practice »**

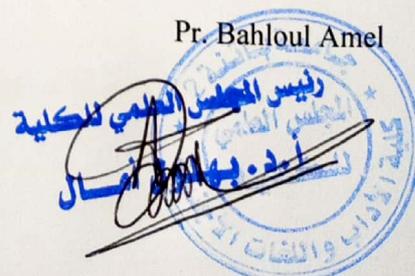
VI. Divers :

Le conseil scientifique invite les enseignants des deux départements (Anglais et Français) , Professeurs, MC.A et MC.B à proposer un modèle de rédaction de mémoires de master et thèses de doctorat qui sera unifié et validé pour les soutenances à venir.

La séance fut levée à 15h.00, après épuisement de l'ordre du jour.

La présidente du CSF

Pr. Bahloul Amel





REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
Université de Batna2 -Mostefa BENBOULAID- Algérie
Faculté des Lettres et des langues Etrangères



ANNEXE 1

Règlement Intérieur du Conseil Scientifique de la Faculté des Lettres et des Langues Etrangères

Article 1 - Conformément aux

- Décret exécutif N°03-279 du 23 août 2003 fixant les missions et les règles particulières d'organisation et de fonctionnement de l'université
- Décret exécutif n° 06-343 du 27 septembre 2006 modifiant et complétant le décret exécutif n° 03-279 du 23 août 2003 fixant les missions et les règles particulières d'organisation et de fonctionnement de l'université
- Décret exécutif n° 15-180 du 24 Ramadhan 1436 correspondant au 11 juillet 2015 portant création l'Université de Batna 2.
- L'arrêté N°437 du 07 Juillet 2020 fixant la liste nominative des membres du conseil scientifique de la faculté des lettres et langues étrangères de l'université de Batna2
- L'arrêté N°53 du 5 mai 2004 fixant les modalités de fonctionnement du CSF.

Le présent règlement intérieur est destiné à préciser les modalités de fonctionnement du conseil scientifique de la faculté des lettres et langues étrangères de l'université de Batna2

CHAPITRE 1- MISSIONS DU CSF

Article 2- Le CSF émet des avis et recommandations sur :

- l'organisation et le contenu des enseignements,
- l'organisation des travaux de recherche,
- les propositions de programmes de recherche,
- les propositions de création et de suppression de départements et/ou de filières et de laboratoires de recherche,



- les propositions d'ouverture, de reconduction, gel et/ou de fermeture des licences, masters et des post-graduations,
- les profils et les besoins en enseignants.

En outre, il est chargé :

- d'agrèer les sujets de recherche en post-graduation,
- d'examiner la proposition de la composition du jury de soutenance de P.G,
- d'examiner les jurys d'habilitation universitaire, proposés par le CSD,
- d'examiner les bilans d'activités pédagogiques et scientifiques de la faculté qui sont transmis par le doyen de la faculté, accompagnés des avis et recommandations du conseil, au recteur.
- Il peut aussi être saisi de toute autre question d'ordre pédagogique ou scientifique qui lui est soumise par le doyen.

Aussi, le CSF délègue les CSD (Français et Anglais) d'étudier et d'émettre des avis et recommandations sur l'aspect scientifique des :

- manifestations scientifiques
- projets de recherche
- dossiers d'habilitation Universitaire
- photocopiés de cours
- stages de courte durée (Etablir un classement par ordre de mérite selon des critères préétablis par le CSD)

Article 3 - Le CSF peut proposer, exceptionnellement, de mettre en place une commission ad-hoc pour traiter des problèmes spécifiques pouvant inclure des membres extérieurs au CSF.

Article 4- Le CSF peut inviter à titre consultatif toute personne pouvant l'aider dans les travaux d'une session.

CHAPITRE 2- PERIODICITE ET PRESIDENCE DES SEANCES

Article 5 - Le rôle du président du conseil est d'organiser et d'animer les débats :

- Présenter l'ordre du jour à l'ouverture de la séance.
- Faire respecter le temps de parole pour chaque membre du CSF
- Veiller au bon déroulement de la séance dans la sérénité et le respect mutuel.
- Introduire les questions et les dossiers au fur et à mesure de l'avancement de l'ordre du jour.
- Peut suspendre provisoirement la séance pour une pause.



Article 6 - Le CSF se réunit une fois (01) tous les trois mois sur convocation de son président selon un calendrier adopté durant la première session de l'année universitaire. Il peut se réunir aussi en réunion extraordinaire, à la demande de son président, soit des deux tiers (2/3) de ses membres, soit du doyen de la faculté.

CHAPITRE 3 - ORDRE DU JOUR ET CONVOCATION DES SESSIONS ORDINAIRES

Article 7 - L'ordre du jour des réunions est établi par le président du CSF en concertation avec le doyen et les deux vices-doyen

Article 8 - L'ordre du jour établi, doit être affiché au niveau de la faculté.

Article 9 - Le CSF est convoqué dans un délai de quinze (15) jours calendaires avant la date de chaque session ordinaire, avec l'ordre du jour établi. Sauf situation d'urgence qui donnerait lieu à une session extraordinaire pour un délai de huit (08) jours.

CHAPITRE 4 - CONDITIONS DE DEROULEMENT DES REUNIONS DU CSF ET ABSENTIESME

Article 10 - Une session du CSF se tient au quorum des deux tiers (2/3) de ses membres. En absence du quorum, le CSF se réunit valablement une semaine après la date prévue quel que soit le nombre des membres présents.

Article 11 - La présence des membres aux réunions du CSF est absolument indispensable. Le membre du CSF est tenu d'assister à la discussion de tous les points inscrits à l'ordre du jour.

Article 12- En cas de trois absences consécutives ou six absences cumulées d'un membre, le CSF devra statuer sur le cas.

Article 13 - Les séances de CSF doivent se dérouler dans la sérénité et le respect mutuel. En outre, les membres du CSF sont soumis à l'obligation de réserve et doivent observer une discrétion absolue par rapport aux avis exprimés par les membres. Tout avis adopté et porté sur le PV du CSF engage tous les membres du conseil.

Article 14 - Les avis du CSF sont pris par consensus. En cas d'absence du consensus, constaté par le président, les avis sont votés à la majorité simple. En cas d'égalité des voix, celle du président est prépondérante.

CHAPITRE 5 - TRAITEMENT DES DOSSIERS

Article 15 - Tous les dossiers adressés au CSF doivent impérativement être acheminé en respectant la voie hiérarchique. La recevabilité des dossiers est du ressort de l'administration.

Article 16 - Tout dossier traité au CSD est introduit à l'audience pour discussion, par le président du CSF.

Article 17 - Le CSF est tenu d'examiner tous les points inscrits à l'ordre du jour.

Article 18 - Tout membre du CSF peut adjoindre tout point à l'ordre du jour lors de la séance si les 2/3 des membres présents y sont favorables.

Article 19 - Un membre du CSF soumettant un dossier personnel ne peut assister au traitement de celui-ci que si le conseil estime que sa présence est indispensable

CHAPITRE 6 - PROCES VERBAL DU CSF

Article 20 - Le procès-verbal de réunion est transmis par voie électronique aux membres du conseil dans un délai de quinze (15) jours pour consultation. Les membres doivent transmettre



tous genre de remarques sur le procès-verbal dans un délai de sept jours. Suite à cela, le président et par le biais du secrétariat du conseil, diffuse aux membres du CSF, au doyen de la faculté, au président du conseil scientifique de l'université et aux vices recteurs de l'université la version visée par le président.

Article 21 - Le Procès-verbal doit être mis à la disposition des enseignants de la faculté par tous les moyens disponibles (Email, Panneaux d'affichage, ...etc.).

Article 22 - Le procès-verbal doit être transcrit sur un registre par le secrétariat du conseil scientifique et visé par les membres du conseil scientifique, ayant pris part à la réunion.

CHAPITRE 7 – CONSEIL SCIENTIFIQUE RESTREINT

Article 23 - Un conseil restreint peut se réunir exceptionnellement pour étudier exclusivement les dossiers spécifiques à caractère d'urgence, entre deux sessions du CSF. Il est composé du président du CSF, du doyen, des deux vices-doyen, du président du CSD et/ou du chef de département concerné et d'un représentant des enseignants. Les autres membres sont informés par courrier électronique et peuvent également assister selon leur disponibilité.

CHAPITRE 8 – RELATIONS AVEC LES INSTANCES SCIENTIFIQUES

Article 24 - La relation CSD-CSF-CSU doit être exemplaire, notamment :

- les ordres du jour des CSD et CSF doivent être harmonisés,
- Les PV des CSD et les dossiers traités doivent être transmis au moins huit (08) jours avant la tenue de la réunion ordinaire du CSF et quatre jours (04) pour l'extraordinaire.
- Les recours doivent être conduits selon l'ordre CSD puis CSF et enfin CSU.
- Les avis des organes CSD ou CSF doivent être motivés et précis avec un maximum d'informations.

CHAPITRE 9 - MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR

Article 25 - Le présent règlement prend effet à partir de la date de son adoption au CSF. Il peut être amendé et/ou enrichi à la demande de son président, du doyen ou les deux tiers (2/3) de ses membres.

ANNEXE 2

CRITÈRES DE RECEVABILITÉ ET D'ETUDE DES POLYCOPIÉS PÉDAGOGIQUES



Tout polycopié pédagogique, pour être accepté pour évaluation par le Comité scientifique du département ou par le Conseil Scientifique de la Faculté, doit remplir les critères de recevabilité indiqués ci-dessous :

- 1- L'enseignant doit avoir enseigné le cours durant au moins une année universitaire. (justificatif fourni par le Département)
- 2- Le titre du polycopié doit être à la fois précis et approprié. Il doit correspondre à une matière programmée dans les cursus de formation au niveau de la faculté (Licence, Master ou Doctorat selon le canevas le plus récent établi par le CPND).
- 3- Le polycopié doit contenir les chapitres et les axes de la matière selon le programme défini par arrêté ministériel du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.
- 4- Le contenu du polycopié doit être riche et consistant. Une progression logique entre les cours doit être démontrée pour atteindre l'objectif final du polycopié.
- 5- L'introduction (générale) doit être bien fournie et doit présenter clairement :
 - Les objectifs du polycopié,
 - Le(s) public(s) visé (s),
 - Les prérequis indispensables pour suivre les enseignements contenus dans le polycopié,
 - La structure du polycopié,
 - Les modes d'évaluation.
- 6- Les différents cours du polycopié doivent être encadrés par une introduction et une conclusion . Aussi, des objectifs clairs, des résultats prévus, des exigences de base, des procédures, des exercices (avec corrigé type) et des références.
- 7- Les supports pédagogiques choisis dans les cours du polycopié doivent être clairement justifiés.
- 8- Une Bibliographie exhaustive et complète. Elle doit inclure impérativement les principaux ouvrages du domaine traité.
- 9- Le volume du polycopié doit être de 50 pages (et plus) pour le cours semestriel et de 100 pages (et plus) pour le cours annuel.
- 10- Une conclusion (générale) qui fournit une synthèse du polycopié et qui suggère éventuellement des ouvertures sur les aspects du cours nécessitant un approfondissement ou des recommandations de lectures complémentaires.
- 11- Le polycopié doit être déposé en deux (02) exemplaires imprimés + un CD accompagné d'une copie du programme de la matière.



12- Le comité scientifique du département auquel l'enseignant est rattaché se chargera de :

- a. donner un avis sur l'importance, le contenu et la forme du polycopié.
- b. vérifier que les points 1 , 2 et 3 des conditions générales de réalisation des polycopiés sont respectés.

13- Le comité scientifique du département (délégué par le conseil scientifique de la faculté) étudie et émet un avis sur le polycopié. Dans le cas où le polycopié est jugé favorable par le comité scientifique du département, ce dernier, si nécessaire, désignera deux experts internes et/ou externes, de rang magistral pour l'évaluer. Les experts doivent rendre les rapports d'évaluation au président du comité scientifique du département dans un délai de 60 jours.

14- La liste des experts doit être anonyme (non dévoilée au candidat).

15- Les experts doivent remettre les rapports au président du comité scientifique du département.

16- Dans le cas où une des expertises est défavorable, le comité scientifique fera appel à un troisième expert et la procédure d'expertise est reconduite.

17- Le candidat doit lever les réserves avant toute validation du polycopié.

18- Le président du CSD établira un rapport suite à l'avis des experts. Après la levée des réserves, il sera transmis accompagné du dossier du candidat au CSF pour validation.